

Conférence

Le 8 mars 2006, comme de tradition depuis trois années, Le Groupe La Poste célébrait en son Siège Social, la journée internationale de La Femme au cours d'une après-midi intitulée *Mixité Professionnelle. Valeur d'entreprise et enjeu stratégique*.

Le Comité pour l'histoire a été convié, par la Direction des Ressources humaines et des Relations Sociales du Groupe (DRHRS), à présenter l'évolution de la mixité à la Poste à travers l'histoire, en préambule à des présentations plus contemporaines abordant notamment l'accord sur l'égalité professionnelle dans l'entreprise signé en avril 2004, et l'engagement du Groupe dans l'aventure du rallye des Gazelles.

Les *Cahiers pour l'histoire* vous proposent de prendre connaissance, ci-dessous, de la rapide présentation orale faite par Muriel Le Roux et Sébastien Richez.

Une mixité ancienne, Une ségrégation professionnelle pérenne

Comment réussir la gageure de résumer l'histoire des femmes à la Poste en quelques lignes ? Peut-être en évitant de ne pas vouloir embrasser l'ensemble des thématiques inhérentes à cette ancienne et riche histoire pour ne retenir que la présentation de quelques-unes des grandes lignes touchant à la mixité, sujet abordé lors de cette journée internationale de la Femme.

C'est justement le sens de notre sous-titre : « une mixité ancienne, une ségrégation professionnelle pérenne » qui reprend le questionnement d'un sous-chapitre - mixité ou ségrégation ?- de l'ouvrage de l'historienne Sylvie Schweitzer intitulé *Les femmes ont toujours travaillé* (1992). Ce titre peut sembler contradictoire s'il n'est pas expliqué. La mixité ancienne témoigne du fait qu'au sens strict, depuis le XVIII^e siècle, des femmes travaillent à la Poste aux côtés des hommes, en tant que leur supérieur, sous leur contrôle ou à des tâches identiques. La ségrégation professionnelle pérenne abonde dans le sens d'une Poste qui a d'abord toléré, puis choisi, ensuite reconnu et enfin longtemps cantonné la présence des femmes à certains métiers seulement, métiers qu'on leur destinait de façon préférentielle, selon des voies d'accès particulières, à des conditions salariales et statutaires inférieures aux hommes.

Comment et sous quelles formes cette mixité s'est-elle mise en place à la Poste ? Il faudrait déterminer quatre périodes distinctes.

I – le temps des « successeuses » (avant 1789)

Cette période très difficile à dater avec précision pour ce qui est de son début voit réellement apparaître les premières femmes dans le service d'exécution de la Poste, sur le terrain, au contact des usagers. En vertu des droits de succession, en vigueur dans les corporations avant 1789, et de survivance pour les fonctions publiques, des femmes succèdent donc à leur mari, ou à leur père décédés en fonction ou sur le front des guerres révolutionnaires : elles accèdent ainsi au métier de maîtresse de poste (à la tête des relais de poste), de directrice des Postes (à la tête d'un bureau de poste) ou de factrice. La réaction post-révolutionnaire - à Paris en 1792, un texte interdit l'immixtion des femmes dans le service postal de la capitale -, le Code civil napoléonien (1804) et la fronde des postiers masculins devant la croissance de la place des femmes dans certains métiers, constituent autant d'arrêts et de recul de cette féminisation, que l'administration tente de mieux borner.

II – le temps des « utiles », de la Restauration aux débuts de la Troisième République (1815 – 1880)

L'administration avoue avoir besoin des femmes pour plusieurs raisons ; l'effet des guerres napoléoniennes, « mangeuses d'hommes », est prégnant dans le premier tiers du XIX^e ; plus tard, ces mêmes hommes préfèrent les activités industrielle, commerciale et artisanale que les carrières de la Poste ; l'activité du service s'étend, le réseau des bureaux aussi, si bien qu'il y a des emplois à pourvoir : les femmes se voient offrir des débouchés dans ces métiers administratifs qui leur sont mieux destinés ; l'administration des Postes, qui est une direction du ministère des Finances, contribue fortement aux recettes de l'Etat mais doit limiter ses dépenses : les femmes, que les P&T paient moins que les hommes à travail égal, permettent donc de respecter les limites.

Deux métiers, qui connaissent alors leur grande période de croissance, sont emblématiques de cette féminisation « utile ». Il s'agit d'abord de l'aide des Postes, à la tâche quasi exclusivement féminisée. Non reconnue officiellement par l'administration des Postes, elle s'avère être une sorte de « domestique postale » à la fois au service personnel (ménage, cuisine, toilette) du receveur ou de la receveuse qui la nourrit, la blanchit et peut la loger, tout comme au service du bureau de poste où elle seconde le titulaire dans l'activité et la gestion du bureau. « Une sorte de cdd postal », un apprentissage de deux ou trois ans pour des jeunes filles issues des campagnes, sans statut ni rémunération autre que celle laissée au bon vouloir du titulaire, à qui l'administration fait miroiter un emploi bien incertain... et pourtant une fonction d'une vraie utilité pour le fonctionnement des nombreux bureaux de poste des campagnes. On en compte près de 2 000 en 1841 et jusqu'à 7 500 en 1910.

Il s'agit ensuite de la distributrice ou directrice des Postes (la receveuse), fonction qu'une ordonnance de 1844 réserve, dans les bureaux ruraux, aux parentes de fonctionnaires civils ou militaires ayant service l'Etat durant sept ans ou mort en service. L'accès s'y fait le plus souvent après recommandation et sélection sur une liste, sans autre concours qu'un rapide examen des compétences après la nomination. Cet emploi s'avère moins payé que celui de leurs collègues de même rang, sans espoir d'évolution vers un grade supérieur, car elles n'accèdent jamais à des bureaux de rang élevé. Et pourtant, il est d'une réelle utilité pour les Postes dans

l'optique d'une couverture efficace du territoire jusque dans les campagnes. De 953 femmes directrices en 1841, on passe à 4 000 receveuses des Postes en 1880.

III – le temps des « spécifiques » ou des « reconnues », de la Troisième République à la Seconde Guerre mondiale (1890 – 1945)

Cette Troisième période est celle de la féminisation urbaine des P&T, puisque l'administration lève les tabous sur l'impossibilité d'immerger des femmes dans les métiers de service urbains sous le prétexte de graves désordre professionnel et d'atteinte à la morale : les postières arrivent dans les bureaux de poste parisiens puis de province tout comme dans les centres financiers. Mais plus que tout, l'augmentation massive des femmes à la Poste répond toujours à trois conjonctures. Les femmes pallient la crise des effectifs masculins, celle de l'auxiliarat masculin, et permettent des économies budgétaires.

Trois fonctions témoignent de cette période. Celle de dame employée. Parce que les P&T manquent de candidats masculins au grade de commis, elle crée un corps féminisé, qu'elle paiera moins pour un travail égal à celui des commis. D'où le premier concours de dame employée, non mixte (métier créé pour les seules femmes) des P&T en 1892, pour les tâches dites aujourd'hui de « front » et « back office » au guichet et dans les services administratifs. Les postulantes se bousculant, ce métier connaît une incroyable croissance ; en 1893, 3 000 dames employées en France ; en 1929, 24 000 dames employées. En 1892, quand un commis gagne entre 2 000 et 4 000 F de l'époque, une dame employée ne perçoit que 1 000 à 2 000 F.

Il faut attendre les années 1930 pour que le grade de dame employée soit fondu avec celui des commis ... sans pour autant que l'égalité salariale ne soit reconnue ! A ce propos, un rapide tableau de synthèse montre notamment qu'une receveuse, voire une dame employée, sont mieux rémunérées qu'une institutrice, mais qu'une dame employée gagne largement moins qu'un commis, pour un emploi comparable...

Salaires annuels comparés en début et fin de carrière (en Francs constants)

	1880	1900	1920	1930
receveuse	800 – 1400	1000 – 2000	3000 – 8000	/
dame employée	800 – 900	1200 – 1800	3800 – 7000	9 500 - 16000
commis	1200 – 2700	1800 – 3600	3800 – 9000	10 500 - 20000

Source : P. Pézerat, D. Pouban, « Les femmes sans mari », p. 123.

De plus, l'apparition des nouveaux métiers de la Poste (par concours exclusivement féminisés) dans le secteur financier (Caisse nationale d'épargne dès 1881 et Chèques postaux dès 1918) offre une multitude d'emplois administratifs aux femmes, qui s'y concentrent quasi exclusivement.

La receveuse connaît également un fort développement. En 1903, sur les 6 837 bureaux de poste que compte le territoire, 5 540 sont tenus par des femmes (81 %) : mais aucune ne dirige un des principaux établissements du pays. Leurs salaires sont

moins élevés en moyenne que leurs collègues masculins, même à classe égale de bureau. Même si le recrutement n'est pas *stricto sensu* fait sur concours, mais plutôt sur critères sélectifs et examens *a posteriori*, ces receveuses sont considérées comme des fonctionnaires titulaires. Enfin, la factrice, ou plutôt la « femme facteur » puisqu'on ne féminise pas encore le terme à l'époque, émerge progressivement. Les femmes ont accès au métier, sous la forme de l'auxiliariat, sans statut reconnu, ou bien pour remplacer les hommes partis à la guerre en période de conflit, ou bien selon la tradition qui perdure de la succession du mari, du père ou du frère décédé pendant son service postal ou militaire.

IV – Le temps des « égales », après 1945 à ... nos jours ?

Le statut de la Fonction publique (1946) et la fin en 1949 de l'autorisation de mariage délivrée par le ministère aux femmes postières, mesure datant de près d'un siècle, donnent de nouvelles possibilités aux femmes d'intégrer les PTT et d'y évoluer notamment à l'intérieur des deux grands grades de l'institution à savoir celui de receveur et celui de facteur.

Pour le premier, les femmes y accèdent par une voie d'entrée privilégiée en tant qu'épouse ou fille d'importants fonctionnaires décédés en service, ou bien par mesure d'avancement depuis le grade de dame employée. Les femmes sont toujours présentes dans le métier donc, malgré des facilités d'accès moindres, malgré tout.

Pour le second, l'ordonnance du 21 mai 1945 marque l'application concrète des résolutions de la commission interministérielle installée dans les années 1930, sur la titularisation massive des nombreuses femmes employées jusqu'alors comme factrice auxiliaire¹. Les femmes s'installent petit à petit dans le métier grâce à ces mesures.

Cependant, la ségrégation reste de mise dans certains lieux de travail postaux où des « ghettos féminins »² perdurent soient par ce que les hommes les confinent à des tâches historiquement sexuées (présence exclusive les sacs postaux) ou soit parce qu'on leur reconnaît des capacités précieuses pour des emplois administratifs d'exécution (80 % de femmes dans les centres financiers entre 1960 et 1980).

¹ *Bulletin officiel des PTT*, 1946, p. 618 et suiv.

² Sylviane Mangiapane, *Les filles des chèques postaux*, 2003, p. 21



Salle de tenue des comptes chèques dans les années 1960 (Photothèque du Musée de La Poste de Paris)

Deux mondes postaux totalement masculinisés (le tri en centre ou au bureau) s'ouvrent lentement, soit par l'entremise de la mécanisation qui limite le travail de force physique ou soit par la féminisation des tâches de distribution ...En attendant l'ouverture du monde des Ambulants, encore rétifs aux femmes !

La loi de 1972 sur la mixité des concours de fonctionnaires se décline aux PTT à travers les premiers concours mixtes de cadres (inspecteur et contrôleur) la même année, puis en 1975, ceux de facteurs au début de l'année. Si bien qu'à la fin des années 1970, il y a 37 % de femmes sur les 440 000 fonctionnaires que comptent les PTT.

Le chemin parcouru depuis un siècle ne témoigne pas que d'une stricte croissance dans les effectifs : il montre aussi un ajustement de la féminisation, comme le montre le tableau détaillant l'évolution du pourcentage des femmes dans les trois grands métiers.

Part des femmes dans les grands métiers à travers l'histoire

Il y a un siècle		Métiers	En 2004
En 1904	Moins de 5 %	Facteur	44 %
En 1901	42 %	Commis / guichetier	74 %
En 1903	81 %	Receveur / chef d'établissement	58 %

Source : La Poste, DRHRS ; Jeanne Bouvier, *Histoire des dames employées dans les PTT, 1714-1929*.

CONCLUSION

Trois questions ouvertes peuvent être posées. A l'heure actuelle, la féminisation à La Poste se trouve-t-elle engagée dans une cinquième période, vers une mixité égalitaire totale ? Vit-on l'aboutissement d'un long processus de féminisation entamé il y plus de 200 ans ? Les historiens du XXI^e siècle devront-ils étudier dans le futur une re-masculinisation des métiers de La Poste ?

Si l'histoire montre que les femmes ont pris place dans tous les métiers de la Poste avant que l'entreprise ne naisse en 1991, il y a une date tournant tout de même : en 2004, les femmes sont devenues majoritaires (50,3 %) à La Poste...